92N0044XPF
ex.1

(manuel "flak")

NOT FOR LOAN
NE S'EMPRUNTE PAS

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
JAN 24 1997
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

TEST DU RECENSEMENT NATIONAL

Destiné au personnel de Statistique Canada qui répond aux questions sur le test du recensement national tenu le 8 novembre 1993.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

1. Origine ethnique et race

1.1 Puis-je inscrire *Canadien* à la question 18 (race)?

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* garantit que tous les Canadiens, sans égard au sexe, à la race ou à la couleur, aux antécédents autochtones ou aux limitations d'activités, ont un droit égal de participer à la vie économique, sociale et politique du Canada. Cette question ne traite aucunement de la citoyenneté ou de l'identité nationale. Elle permet seulement de savoir si le répondant fait partie d'une minorité visible.

1.2 Pourquoi y a-t-il une question sur la race?

Statistique Canada est tenu de recueillir des données sur la race pour appuyer les dispositions de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui stipule que tous les Canadiens ont un droit égal de s'intégrer à la société.

Au cours des recensements précédents (1981, 1986, 1991), les données sur l'origine ethnique, le lieu de naissance, la langue et la religion ont servi à identifier les populations des minorités visibles. On trouve, en réalité, un besoin de calculer plus directement l'effectif des populations des minorités visibles. Statistique Canada l'a fait, de 1871 à 1941, en recueillant des données sur la race des Canadiens.

1.3 Pourquoi a-t-on suréchantillonné des groupes de minorités visibles à l'occasion du test?

Certains groupes ont été suréchantillonnés pour permettre d'obtenir la plus grande participation possible de la part des membres des groupes de minorités visibles. De cette façon, Statistique Canada peut mieux planifier ses stratégies de communications et ses méthodes de collecte auprès de groupes qui ne parlent ni ne comprennent l'anglais ou le français.

1.4 Pourquoi la mention *Canadien* est-elle suggérée comme exemple à la question 16?

Les exemples suggérés à cette question sont fondés sur les réponses les plus souvent déclarées à la question sur l'origine ethnique du Recensement de 1991. Plusieurs personnes ont déclaré *Canadien* comme étant leur origine ethnique lors du dernier recensement.

1.5 Pourquoi la mention *Noire* n'apparaît-elle pas dans les exemples à la question 16?

Les groupes *Haïtien* et *Jamaïquain* ont été les deux groupes les plus souvent déclarés par les personnes noires au cours du Recensement de 1991. Ces deux groupes sont mentionnés comme exemples de groupes ethniques ou culturels. La mention *Noire* est suggérée comme réponse à la question 18.

1.6 Pourquoi la mention *Acadien* n'apparaît-elle pas dans les exemples de groupes ethniques à la question 16?

Les exemples suggérés à cette question sont fondés sur les réponses les plus souvent déclarées à la question sur l'origine ethnique du Recensement de 1991. Or, la mention *Acadien* ne faisait pas partie des origines ethniques les plus souvent déclarées.

1.7 Pourquoi la mention Québécois n'apparaît-elle pas dans les exemples de groupes ethniques à la question 16?

Les exemples suggérés à cette question sont fondés sur les réponses les plus souvent déclarées à la question sur l'origine ethnique du Recensement de 1991. Or, la mention *Québécois* ne faisait pas partie des origines ethniques les plus souvent déclarées.

1.8 À la question 18, pourquoi y a-t-il seulement une catégorie *Noire* et plusieurs choix d'origines asiatiques?

Les groupes qui figurent à la question 18 sont fondés sur ceux ayant été identifiés comme minorités visibles dans le cadre des programmes d'équité en matière d'emploi. Ces groupes ont été identifiés comme minorités visibles au Canada à la suite de la parution du rapport de la Commission Abella (une Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi).

1.9 Pourquoi la mention *Juif* est-elle inscrite comme exemple de groupe ethnique à la question 16?

La mention *Juif* constitue autant une religion qu'un groupe ethnique. Il s'agit d'un groupe ethnique où l'on trouve une forte relation entre la religion et l'origine ethnique. Les questions sur l'origine ethnique ont toujours recueilli des données sur le groupe ethnique *Juif*.

2. INTÉRÊT GÉNÉRAL

2.1 En quoi consiste le test du recensement national? Quelles sont les raisons pour lesquelles il est tenu?

On tient le test du recensement national dans le cadre des activités de la planification du Recensement de 1996. Environ 21 000 ménages recevront un questionnaire. On leur demandera de le remplir et de le renvoyer par la poste à Statistique Canada.

À l'aide du test du recensement, Statistique Canada peut mesurer l'efficacité du questionnaire. On peut, en fait, déterminer jusqu'à quel point les questions sont bien répondues et avoir une idée des coûts associés à la réalisation du Recensement de 1996.

2.2 J'ai entendu dire que Statistique Canada tient un test du recensement national. Puis-je recevoir un questionnaire?

On a sélectionné seulement 21 000 ménages au Canada pour participer au test du recensement national. Si vous ne recevez pas de questionnaire d'ici le 8 novembre, cela signifie que l'on n'a pas sélectionné votre ménage.

2.3 Comment l'échantillon a-t-il été sélectionné?

On a sélectionné une partie de l'échantillon à partir de l'Enquête sur la population active et, l'autre partie, du Recensement de 1991. En tout, on a choisi au hasard 21 000 logements. De plus, on a ajouté des échantillons additionnels de groupes de population particuliers afin d'assurer une représentation adéquate de la population totale du Canada. Ces échantillons comprenaient les populations noire, asiatique, autochtone et métisse des principaux centres urbains du Canada.

2.4 Qu'est-ce qui fait qu'une question se trouve sur le questionnaire du test du recensement?

On doit essayer les questions sur le terrain avant de les inclure dans le questionnaire de recensement.

Statistique Canada a tenu des consultations auprès de particuliers, de groupes et d'organisations pour déterminer les questions du Recensement de 1996. À partir des résultats des consultations, le personnel de Statistique Canada a déterminé où l'information additionnelle était requise et quelles étaient les questions à réviser afin de satisfaire les besoins des utilisateurs de données.

2.5 Si elles sont jugées bonnes, les questions apparaissant sur le questionnaire du test seront-elles automatiquement incluses dans celui du Recensement de 1996?

Le Cabinet du gouvernement fédéral doit approuver toutes les questions du recensement en vertu de la *Loi sur la statistique*. Avant de soumettre les questions au Cabinet, Statistique Canada les met à l'épreuve et s'assure qu'il y a un besoin en ce qui a trait aux données qu'elles recueilleront.

Le Cabinet évalue chaque question selon son urgence, son importance, ses coûts et ce qu'elle rapportera. Une fois que les questions sont approuvées, elles sont enregistrées et publiées dans la *Gazette du Canada*.

On prévoit publier les questions du Recensement de 1996 dans la *Gazette du Canada* au printemps de 1995.

2.6 Comment Statistique Canada fera-t-il pour juger le succès ou l'échec d'une question?

Statistique Canada peut juger le succès ou l'échec d'une question de plusieurs façons. Les experts réviseront les résultats de chaque question dans le but de déceler les inconsistances. Dans le questionnaire du test, on pose des questions spécifiques sur le contenu, la formulation des questions et la mise en page afin d'obtenir une évaluation de la part du répondant. Les interviewers, qui distribuent les questionnaires et qui font le suivi auprès des ménages, donneront à leur tour une rétroaction des commentaires des répondants. De la même façon, le service d'assistance téléphonique du recensement fournira de l'information précieuse sur l'aide dont les répondants ont eu besoin au moment de remplir leur questionnaire.

2.7 Je vous ai soumis une question à mettre à l'essai. Elle ne paraît pas sur le questionnaire du test. Que dois-je faire pour qu'elle puisse paraître dans le questionnaire du Recensement de 1996?

Plusieurs groupes de partout au Canada ont suggéré des changements à apporter au Recensement de 1996. Statistique Canada mène en ce moment, à l'aide d'un questionnaire incluant plusieurs de ces changements, un essais sur le terrain auprès d'un échantillon de 21 000 ménages.

Comme il est impossible de satisfaire toutes les demandes, les questions choisies sont celles qui répondent le plus au besoin en information manifesté par les divers groupes et utilisateurs de données.

2.8 Quelles nouvelles questions trouve-t-on dans le test du recensement?

Q.18 Groupe de population
Q.24 Langue d'enseignement
Q.41 Langue de travail
Q.43 Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail
Q.26 et Q.27 Travail non rémunéré

2.9 Quelles sont les questions qui ont été enlevées du test du recensement?

-Religion (Cette question est posée seulement lors des recensements décennaux.)
-Fécondité (Cette question est posée seulement lors des recensements décennaux.)
-Trois questions sur cinq ont été enlevées sous la variable éducation :
  -Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à l'université?
  -Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement autre qu'une université ou une école secondaire ou primaire?
  -Quel était le principal domaine d'études ou de formation du plus haut grade, certificat ou diplôme de cette personne (sans compter les certificats d'études secondaires)?
-Six questions sur huit ont été enlevées sous la variable logement :
  -Questions H3 à H8 du questionnaire du Recensement de 1991.

2.10 En ce qui a trait aux questions qui ne se trouvent pas dans le test, cela veut-il dire qu'elles ne seront pas posées lors du Recensement de 1996?

Non, pas nécessairement. Certaines des questions ne figurent pas dans le test puisqu'elles ne posaient pas problème en 1991. Celles-ci seront automatiquement incluses dans le prochain recensement. Cependant, avant d'ajouter de nouvelles questions au recensement, on doit en faire l'essai.

Lorsque l'essai d'une question s'avère un succès, on doit en retour en enlever une autre du questionnaire de recensement. Au cours des consultations du Recensement de 1996, on avait informé les utilisateurs de données qu'ils devaient, pour chaque nouvelle question suggérée, en exclure une autre.

révisé

2.11 Comme le Recensement de 1996 a été annulé par le gouvernement, pourquoi dois-je tout de même participer au test? (Hypothèse)

Comme le Recensement de 1996 a été annulé, ce test est doublement important. Votre participation au test du recensement fera savoir qu'est-ce qui fonctionne ou qui ne fonctionne pas, de sorte que l'on pourra mieux planifier le Recensement de 2001.

2.12 Que m'arrivera-t-il si je refuse de participer au test du recensement?

En vertu de la loi, vous êtes passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. Le test du recensement national est tenu en vertu de la *Loi sur la statistique*, qui stipule que tout le monde doit fournir l'information demandée. Cette même loi garantit que les renseignements personnels fournis dans les questionnaires seront gardés strictement confidentiels. Lorsque vous répondez au questionnaire du test, vous contribuez énormément à l'élaboration du prochain recensement du Canada.

2.13 Qu'arrive-t-il avec les données recueillies lors du test du recensement?

Au cours des trois prochains mois, les questionnaires passeront les étapes du traitement, de la révision et de la vérification de la qualité des données. Des experts analyseront aussi les résultats du test afin de déceler toute inconsistance.

2.14 Les données du test seront-elles diffusées?

Non, on ne diffusera aucune donnée. On mène le test seulement pour déterminer la validité et la qualité des questions du Recensement de 1996.

2.15 Les questionnaires sont-ils détruits une fois le test terminé?

On entreposera les questionnaires du test pour une période minimale de deux ans. À la fin de cette période, les questionnaires seront détruits.

2.16 Qui voit mon questionnaire une fois que je l'ai rempli et retourné par la poste?

Seuls les employés de Statistique Canada qui mènent les interviews, qui entrent les données dans les systèmes informatisés et qui effectuent le traitement verront les questionnaires.

D'abord, dans les bureaux régionaux, les questionnaires passent l'étape de l'entrée des données. Ils sont ensuite envoyés électroniquement à Ottawa où ils sont emmagasinés en sûreté.

À toutes les étapes du processus de collecte jusqu'à la diffusion des données, on accorde la priorité à ce que les questionnaires individuels de recensement demeurent confidentiels. Les employés prêtent un serment de discrétion en vertu de la *Loi sur la statistique*. Tout employé ayant divulgué des renseignements personnels est passible d'une amende pouvant atteindre 1 000 dollars ou d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois ou des deux.

2.17 Combien coûtera le test du recensement national?

Environ 1,8 million de dollars.

2.18 Quelles activités ce 1,8 million de dollars inclut-il?

Une bonne part des coûts est attribuable au salaire des 340 interviewers engagés (soit à un taux horaire de 12 $ à 15 $) pour distribuer les questionnaires et mener les interviews auprès des ménages.

D'autres coûts importants touchent l'entrée des données, la conception du questionnaire et l'analyse des résultats.

Les autres coûts sont attribuables à l'impression et aux tarifs postaux des 50 000 questionnaires, de même qu'à l'embauche du personnel travaillant au service d'assistance téléphonique, et ce, pour deux semaines, soit de 7 h à minuit.

2.19 Questions relatives au contenu du questionnaire.

Si un répondant vous téléphone pour obtenir de l'aide, transmettez sa demande au service d'assistance téléphonique du recensement au 1 800 565-5595. La ligne d'assistance sera en service du 1er au 12 novembre, de 7 h à minuit.

2.20 Appels provenant de lignes-directes radiophoniques, d'autres médias ou d'individus qui persistent.

Lorsque vous recevrez ce type d'appels, veuillez vérifier si la personne est un répondant. Si elle l'est, dites-lui de communiquer avec le service d'assistance téléphonique. Si elle ne l'est pas, dites-lui de communiquer avec le personnel des Communications du recensement de Statistique Canada. Pour un service en anglais, le numéro est 613 951-0444, pour un service en français, le numéro est 613 951-1110. **Dans les bureaux régionaux, les demandes de ces personnes devraient être transmises au personnel des Communications.**

3. Langue

3.1 Je parle plus d'une langue au travail (Q.41). Quelle langue dois-je déclarer?

Vous devez déclarer la langue que vous utilisez le plus souvent dans l'exercice de vos fonctions. Vous pouvez déclarer deux langues si vous les parlez aussi **couramment.**

3.2 À l'école, je suis des cours dans différentes langues (Q.24). Quelle langue dois-je déclarer?

Vous devez déclarer la langue dans laquelle on vous enseigne le plus souvent dans vos cours. Vous pouvez déclarer deux langues seulement si, dans l'ensemble de vos cours, on vous a enseigné aussi souvent dans l'une et l'autre langue depuis septembre 1993.

3.3 Pourquoi posez-vous une question sur la langue parlée à l'école (Q.24)?

Cette question a été suggérée par des utilisateurs de données provenant de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick, ainsi que de ministères fédéraux. Les données serviront à déterminer les besoins en écoles francophones hors Québec et dans quelles langues s'offriront les cours au niveau postsecondaire au Québec.

3.4 Pourquoi posez-vous une question sur la langue parlée au travail (Q.41)?

Cette question a été suggérée par plusieurs utilisateurs de données provenant de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick, ainsi que de ministères fédéraux. Les utilisateurs seront en mesure de déterminer la langue utilisée au travail par les populations des minorités visibles et pourront ainsi évaluer jusqu'à quel point le manque de connaissances dans les langues officielles peut devenir un obstacle à l'emploi.

4. MOYEN DE TRANSPORT UTILISÉ POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

4.1 Pourquoi le gouvernement se préoccupe-t-il du moyen de transport que les gens utilisent pour se rendre au travail?

On utilise les données sur le moyen de transport pour planifier la construction de nouvelles routes et en établir les coûts. À l'aide de cette question, on est en mesure de savoir s'il y a un mouvement vers le transport en commun au détriment du transport privé.

5. RELATIONS DE COUPLES DU MÊME SEXE

5.1 Comment les couples du même sexe indiquent-ils leur type de relation à la question 2?

Les couples du même sexe peuvent indiquer leur type de relation en cochant le choix n° 13 - *Autre* et en l'inscrivant dans l'espace. Si la Personne 1 constitue un membre de la relation, son ou sa partenaire peut cocher le choix n° 3 - *Partenaire en union libre de la Personne 1.*

5.2 Pourquoi la question 2 ne donne-t-elle pas comme réponse *Partenaire du même sexe*?

Si les deux personnes du même sexe indiquent précisément qu'elles vivent une relation homosexuelle, on conserve cette information mais on ne la publie pas. On trouve, cependant, un certain désaccord au sein de la population sur le fait d'inclure une catégorie *Partenaire du même sexe* dans le questionnaire de recensement. On trouve également quelques réticences de la part de certains répondants lorsque vient le moment d'indiquer qu'ils vivent dans une relation homosexuelle.

5.3 Avez-vous prévu de recueillir des renseignements sur les relations de couples du même sexe lors du Recensement de 1996?

Dans le questionnaire du Recensement de 1996, on inclura seulement les questions ayant été mises à l'essai. Toutefois, si une personne fournit cette information de son propre chef, on entrera l'information dans les systèmes et on la conservera à des fins de recherches et d'analyses.

5.4 À Statistique Canada, y a-t-il des enquêtes qui recueillent de l'information sur les relations de couples du même sexe?

Non. Au cours du processus de la consultation publique, les participants ont suggéré plusieurs sujets à couvrir lors du recensement. Cependant, des contraintes de temps et de budget rendent impossible l'inclusion de tous dans le questionnaire de recensement. Les sujets retenus sont ceux qui présentent le plus grand intérêt au plus grand nombre possible d'utilisateurs de données.

5.5 Trouve-t-on une grande demande pour les données sur les relations de couples du même sexe?

Comme les compagnies, les institutions et les gouvernements accordent des avantages sociaux aux partenaires du même sexe de leurs employés, la demande de telles données s'accroît.

5.6 Pourquoi ne trouve-t-on pas de question sur l'orientation sexuelle dans le test du recensement?

Au cours du processus de la consultation publique, les participants ont suggéré plusieurs sujets à couvrir lors du recensement. Cependant, des contraintes de temps et de budget rendent impossible l'inclusion de tous dans le questionnaire de recensement. Les sujets retenus sont ceux qui présentent le plus grand intérêt au plus grand nombre possible d'utilisateurs de données.

6. TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

6.1 Pourquoi n'ajoutez-vous pas les activités non rémunérées sous la variable *travail*?

Les questions sur le travail non rémunéré et le travail rémunéré sont posées séparément afin que l'on puisse recueillir de l'information sur les deux genres de travail. Même si Statistique Canada recueille des données sur le travail non rémunéré, il y a toujours, séparément, une demande de données sur le travail rémunéré.

6.2 Quelles études avez-vous menées sur le travail non rémunéré?

À l'aide d'enquêtes sur l'utilisation du temps, Statistique Canada a produit des estimations précises du nombre de personnes qui consacrent du temps au travail ménager et du nombre d'heures allouées à des activités spécifiques. L'Enquête sociale générale, qui a été menée en 1992, est la plus détaillée de toutes ces enquêtes.

De plus, d'autres études spécifiques ont permis d'estimer la valeur de la production des ménages au Canada, notamment :

Hans Adler et Oli Hawrylyshin, «Estimates of the Value of Household Work in Canada, 1961 and 1971»; *Review of Income and Wealth*, décembre 1978.

Barbara Clift et Stewart Wells, «La fiabilité des comptes nationaux du Canada»; *L'Observateur économique canadien*, février 1990.

Oli Hawrylyshyn, «L'Estimation de la valeur du travail ménager au Canada, 1971», n° 13-566 au catalogue, publication hors série, Statistique Canada, juin 1978.

Janet Swinamer, «La valeur du travail ménager au Canada, 1981; *Revue statistique du Canada*, mars 1985.

Chris Jackson, «La valeur du travail ménager au Canada, 1986»; *L'Observateur économique canadien*, juin 1992.

6.3 À la suite des pressions de divers groupes de femmes, le travail non rémunéré a-t-il été inclus dans le test du recensement?

Depuis le milieu des années 70, Statistique Canada tient compte de l'intérêt public en ce qui a trait au travail non rémunéré. Dans le but de formuler précisément une question de recensement sur ce sujet, on a tenu des tests avant les Recensements de 1981 et de 1991. Les répondants ont éprouvé de la difficulté à répondre à de telles questions puisqu'ils ne percevaient pas de la même façon le concept du travail non rémunéré. Ils ont également trouvé difficile le calcul du nombre d'heures qu'ils avaient consacrées à ce type d'activités. Une fois que l'on aura formulé une question qui sera bien comprise de tous et qui fournira des données précises, cette même question aura plus de chance de se retrouver sur le questionnaire de recensement.

6.4 Comment avez-vous élaboré ces questions?

On a formé un groupe de travail interministériel pour formuler les questions sur le travail non rémunéré et élaborer leur contenu. On a essayé les questions proposées au sein de groupes de discussion pour mesurer la compréhension des répondants ainsi que leurs réactions. On a ensuite utilisé les résultats des tests pour modifier les questions et les directives qui les accompagnent.

6.5 Qui faisait partie des groupes de discussion?

Les groupes comprenaient des représentants de Statistique Canada, du Bureau des agricultrices d'Agriculture Canada, du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, du Conseil consultatif national sur le troisième âge de Santé et Bien-être Canada, de la Direction de soutien aux organismes volontaires de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada et de la Condition féminine Canada.

Ca 008

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010232800